



Responsabilité civile : dégat occasionné lors de travaux

Par **aurialine_old**, le **20/12/2008 à 12:00**

bonjour,rnrnJe suis sur le point d'entamer des travaux sur ma toiture. ma maison est mitoyenne et mon voisin me demande un papier lui certifiant que je suis responsable en cas de dégats éventuels.rnMa question est qui est responsable dans ce cas, moi ou l'entrepreneur qui effectue les travaux ?rnMerci

Par **aie mac**, le **20/12/2008 à 15:23**

bonjourrn[citation]ma maison est mitoyenne et mon voisin me demande un papier lui certifiant que je suis responsable en cas de dégats éventuels. [/citation]rntant que vous êtes chez vous, votre voisin n'a rien à vous imposer; vous êtes parfaitement libre de ne rien signer. d'autant que si vous le faites avec un libellé aussi vague, vous pourriez répondre de bien de dommages qui ne seraient pas de votre fait.rn[citation]Ma question est qui est responsable dans ce cas, moi ou l'entrepreneur qui effectue les travaux ? [/citation]rnles deux, mon capitaine.rnvous en premier lieu, que votre voisin peut mettre en cause sur le trouble excessif de voisinage, et sur le fondement de 1382CC, 1383CC et 1384-1CC.rnil lui faudra prouver une faute de votre part pour les 2 premiers, mais simplement démontrer que ce qui lui a causé un préjudice (qu'il lui faudra malgré tout toujours démontrer) était sous votre garde ou votre responsabilité.rntel serait le cas d'une entreprise travaillant chez vous pour vous.rnmais celle-ci devrait répondre de sa responsabilité envers vous. elle peut aussi répondre directement de ses actes sur les 2 premiers fondements juridiques précités. avec les même obligatiions de preuve pour le demandeur.